

devraient être publiques. D'ordinaire, l'enquête est plus approfondie quand la séance est publique.

On a quelque peu parlé du vote pris au sous-comité en faveur de séances secrètes. Avec toute la déférence que je dois à l'honorable député de Halton (M. Cleaver), je ne me souviens pas que la motion concernant la tenue de séances secrètes ou publiques ait été retirée, et je ne vois pas comment il puisse avancer ce qu'il soutient, parce que le comité n'aurait pu siéger à huis clos, s'il n'y avait pas eu un vote à cet effet. Je n'ai pas consulté mes notes, mais si j'ai bonne mémoire, un vote a eu lieu sur cette question.

Le premier ministre devrait renoncer à recourir à des subtilités de règlement pour déclarer ces motions irrégulières. Si le premier ministre tient vraiment à ce que ces questions fassent l'objet d'une enquête, il rendra la chose possible, j'en suis sûr. Dans le public on soupçonne que des fonds publics considérables ont été déboursés sans raison.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a prétendu que j'ai déclaré ces motions irrégulières. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais l'Orateur. C'est lui qui veille et doit veiller à l'observation du Règlement. Je ne veux pas que l'impression se répande que j'usurpe l'autorité de l'Orateur.

M. JOHNSTON: Je ne voudrais pas laisser tirer cette conclusion et le premier ministre conviendra qu'il conseille beaucoup l'Orateur relativement aux décisions à rendre, car lorsque le premier ministre...

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, cette remarque me semble injurieuse envers Votre Honneur et l'honorable député devrait la retirer immédiatement. Un des premiers articles du Règlement porte qu'aucun membre ne doit blâmer Son Honneur dans l'exécution de ses fonctions.

Des VOIX: Rétractez-vous.

M. l'ORATEUR: Je pense que l'honorable député va se rétracter.

M. JOHNSTON: Si le premier ministre pense que ma remarque comportait une attribution de motifs, je la retire certes. Mais je dirai ceci: le premier ministre a bénéficié d'une bien plus grande latitude dans ses remarques sur la question de règlement que les autres honorables députés.

Des VOIX: Rétractez.

M. l'ORATEUR: Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas donner à entendre qu'on a fait preuve de partialité au cours du débat, mais c'est la seule conclusion qu'on puisse tirer de ses remarques. Je dois le prier de retirer cette affirmation.

[M. Johnston (Bow-River).]

M. JOHNSTON: Si j'ai manqué d'égard à l'Orateur, je la retirerai, mais je pense que les faits corroboreront ce que j'ai dit.

Des VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: L'honorable député doit la retirer sans réticence.

M. JOHNSTON: Je la retire, monsieur le président.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, pas monsieur le président. La Chambre n'est pas formée en comité.

M. JOHNSTON: Il semble que le Gouvernement craigne extrêmement que cette question soit déferée au comité des comptes publics et j'incline à croire qu'il y a du vrai dans les accusations. Si le public pense comme moi et sait ce que je sais au sujet de certaines dépenses du Gouvernement, celui-ci agirait sagement en demandant au comité des comptes publics de faire enquête sur cette accusation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami en dit trop ou trop peu. Il ferait mieux d'indiquer à la Chambre et au pays l'accusation qu'il est prêt à porter.

M. JOHNSTON: Je crois pouvoir le faire si le premier ministre m'autorise à révéler certaines choses dévoilées au comité des dépenses de guerre. C'est pourquoi j'ai demandé une séance secrète pour discuter ces questions. Je ne suis pas autorisé à dire ce que j'ai à l'idée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre n'accorde ni ne retire la permission. La Chambre a décidé de ce qui convient ou ne convient pas en matière de procédure et l'honorable député est tenu de se conformer au Règlement de la Chambre.

M. JOHNSTON: Le premier ministre a soustrait à la Chambre le privilège de tenir une séance secrète au sujet de ces questions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre ne l'a pas fait. Il a conféré à cet égard avec le chef du parti de l'honorable député et avec les chefs des autres groupes. Nous avons discuté la question d'une séance secrète et nous entendons en tenir une, mais au moment qui conviendra le mieux à tous les partis de la Chambre.

M. JOHNSTON: Je suis fort heureux d'apprendre que le ministre fera tenir une séance secrète mais, en toute équité, je lui demande qu'il lui consacre assez de temps pour que le comité des comptes publics puisse être saisi de toutes ces choses. Je m'en tiendrai là pour l'instant.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): La séance a été passablement mouvementée cet après-midi. C'est peut-être parce que c'est